

PROCES VERBAL

du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire

18 mai 2011

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire s'est réuni en séance plénière le :

Mercredi 18 mai 2011

14h00

Présidence de l'Université – salle du Conseil

**PROCES VERBAL APPROUVE AVEC 2 ABSTENTIONS LORS DU CEVU DU 29 JUIN 2011
SOUS RESERVE D'EFFECTUER LA MODIFICATION DEMANDEE**

COLLEGE ENSEIGNANT A ET B

MEMBRES PRESENTS

Collège enseignants A

M. Eric DELABAERE, , M. Serge BLONDEL.

Collège enseignants B

M. Dominique JONCHERAY, M. Christophe DANIEL, Melle Sandra PALMERO, Mme Monique SAUNIER, M. Adnan MECHBAL, M. Guillaume Nicolas, M. Jean-René MORICE, Mme Sabine MALLET.

MEMBRES ABSENTS

Mme Geneviève MAURAS, Mme Isabelle RICHARD, M. Didier LE GALL.

MEMBRES EXCUSES

M. François SAUVAGE.

AYANT DONNEES PROCURATION :

M. Aziz BALLOUCHE, M. Fabrice GUERIN

COLLEGE "BIATOSS"

MEMBRES PRESENTS

Mme Christine BEDU, Melle Emilie BOMAL.

AYANT DONNEES PROCURATION :

Mme Brigitte BICHET, Mme Monique BERNIER.

COLLEGE « ETUDIANTS »

MEMBRES PRESENTS

M. Quentin DAUBIT, Melle Enora BLANCHARD, M. Cédric MIDOUX, Melle Sandrine POUPET, M. Thibault ALBRESPY, M. Guillaume IFRAH, M. Anas CHADIL, M. Pierre GENTILHOMME

AYANT DONNE PROCURATION

Melle Charlotte GODIN

ABSENTS

M. Maxime CHATEAU
M. Alexandre WADOUX
M. Charlie ZERNA.
M. Julien VAIDIE
Melle Sonia NOUR
M. Abdel Aziz SOULTANE

EXCUSE

M. Thibault MARQUIS

COLLEGE « PERSONNALITES EXTERIEURES »

PRESENTES

M. Sébastien CHAUVET, représentant du Directeur du CLOUS.
M. Cyrille LAHEURTE, Représentant de la CCI Maine et Loire

ABSENTS

M. Philippe MUSSET, Représentant du comité d'expansion

MEMBRE EXCUSE :

M. le Représentant du Conseil Régional

MEMBRES INVITES

PRESENTS

Mme LUSSON, représentante du STIC.
M. le Représentant de l'IUFM 49

MEMBRES EXCUSES : Le représentant de l'Inspectrice d'Académie, M. Prouchet, Directeur du SUAPS.

SOMMAIRE

1. Informations	3
2. Calendrier universitaire 2011/2012 : dates limites : réunions de jury, inscriptions administratives, inscriptions tardives	5
3. Licence économie et gestion mention ingénierie des services : création d'un parcours, arts du spectacle option théâtre et option cinéma audiovisuel (L3)	5
4. Conventions :	5
5. Création du DU Maîtrise d'Ouvrage des Systèmes d'Information en Santé (MoASIS).....	7
6. Création du D.I.U. Européen - Anthropologie médico-légale	7
7. Création du DIU « préparation aux concours de l'enseignement et de l'éducation »	8
8. Modifications de contrôle de connaissances	8
9. Label des associations	9
10. Questions diverses	11

1. Informations

CARTE PASS SUP'

Cette carte « PASS SUP' », mise en place à la rentrée 2011/2012 est gratuite, valable 3 ans avec une photo intégrée et concerne les 3 universités des Pays de Loire avec un pilotage du PRES. Elle est destinée à la fois aux étudiants et au personnel de l'Université. Elle propose un service MONEO, (porte monnaie électronique) utilisable pour le paiement des repas aux restaurants universitaires ainsi qu'un accès direct à terme pour emprunter des livres, des revues...

Pour les étudiants, elle justifiera du statut d'étudiant afin de bénéficier de réductions éventuelles. Un site d'impression est prévu par composante pour les étudiants et le personnel s'y rattachant. Pour l'école doctorale et le personnel de la Présidence, le site d'impression sera localisé à la Direction des Ressources Humaines.

M. Blondel souhaite savoir si des trombinoscopes pourront être constitués à partir des photos des étudiants.

M. Delabaere répond par la positive sauf si l'étudiant s'y oppose par écrit.

Un groupe de travail piloté par la DEVE et la DSI a réfléchi notamment à une foire aux questions. M. Delabaere souligne également la mise en place d'une logistique importante par les services du CROUS. Il y a bien sûr des possibilités inhérentes à la carte, ainsi d'autres régions l'utilisent pour des tarifs préférentiels sur les TER par exemple, l'un des objectifs de cette carte étant aussi de faciliter la mobilité étudiante.

Melle POUPET demande si les données de la carte resteront confidentielles. M. Delabaere répond que sur la carte elle-même, il y a peu d'information personnelle à l'exception des données monétiques. Le système de gestion de l'information est très sécurisé.

POINT SUR L'ORIENTATION ACTIVE

M. Delabaere indique qu'il semblerait que nous ayons atteint un palier en terme de nombre de préinscriptions et d'avis rendus : 6594 étudiants pour un total de 8172 avis rendus par l'Université.

L'année passée nous avons 6325 étudiants et 8017 avis rendus.

Il ajoute que 52 dossiers de Licence LTE sont restés en suspend. Au niveau des volumes importants traités on retrouve :

- 1483 dossiers en santé,
- 1064 en Droit,
- 1054 en psychologie.

M. Delabaere remarque une évolution dans l'ensemble des avis rendus : 47 % d'avis favorable, 32 % d'avis avec recommandations et 19 % d'avis C (préconisation d'une autre orientation). Il constate une légère augmentation des avis C au dépend des avis B.

Il remercie les responsables impliqués dans ce dispositif dans les composantes.

CERTIFICATIONS CLES

Cette certification sera mise en place pour les masters « enseignement ». Des passations auront lieu :

En Anglais, le 27 et 28 juin. (125 places).

En espagnol, le 28 juin (50 places).

Des priorités devront être fixées en partant du M2 pour aller vers le M1. L'information va être donnée sur le WEB et les étudiants concernés seront informés par mail et une information complémentaire sera envoyée à l'IUFM.

La date limite d'inscription est fixée au 31 mai 2011.

CONFERENCE « CPU » :

Le colloque annuel de la Conférence des Présidents d'Université, consacré au "cycle licence", a eu lieu du mercredi 11 au vendredi 13 mai 2011.

M. Delabaere a accompagné le Président à ce colloque. La Ministre Valérie Pécresse a clôturé ces rencontres.

M. Delabaere informe qu'un consensus s'est dégagé sur le fait que ce cycle ne peut se penser que de façon globale de bac - 3 à bac + 3. Il s'agit de comprendre le parcours de l'élève englobant l'ensemble du cycle licence (licence, BTS, DUT, CPGE).

Valérie Pécresse indique qu'il faudra prendre en compte les flux des années à venir qui proviendront des baccalauréats technologiques et professionnels et leur accès privilégié en BTS.

Il a été évoqué aussi qu'une réflexion sera menée sur le cycle master avec une éventuelle sélection à l'entrée du M1.

Le taux d'accès à l'enseignement supérieur est faible en France par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE (pour les pays comparables) mais le taux de diplomation dans l'enseignement supérieur est bon. Cela s'explique par un faible taux d'abandon, contredisant sur ce point un discours courant.

En terme financier, globalement, nous sommes dans la moyenne de l'OCDE. Cependant, il en ressort une part faible des moyens alloués pour les aides aux étudiants (hors APL, part fiscale).

Melle Poupet souhaite avoir des précisions sur le 10ème mois de bourse. M. Delabaere informe que le CROUS ne procédera pas par filière. L'attribution se fera pour les formations de l'Université de façon globale. Suivant une information orale du rectorat nous respectons le

cadrage. Le document remonté au Ministère servira d'appui pour le Ministère des Finances comme justificatif des moyens mis en œuvre pour le 10^{ème} mois de bourse. Le CROUS mettra tout en œuvre pour délivrer les bourses le plus rapidement possible. Le dispositif « FNAU » qui servait de relai dans le cadre d'un retard de paiement de bourses disposera en effet de moyens financiers plus faibles, contrecoup du 10^{ème} mois de bourse.

2. Calendrier universitaire 2011/2012 : dates limites : réunions de jury, inscriptions administratives, inscriptions tardives

M. Delabaere présente ce point.

Le CEVU souhaite que les modifications suivantes soient apportées :

- dates limites des réunions de jury de deuxième session : il s'agit de l'année 2010/2011 et non 2011/2012,
- clôture des inscriptions administratives : pour les doctorats : 31 octobre 2011 et non 28 octobre 2011.

M. Delabaere rappelle qu'il n'y a plus d'obligation de conserver la date administrative de rentrée au 1^{er} octobre. Cependant conserver cette date permet de se caler par rapport à la sécurité sociale. Cette date fixe aussi la date limite de modifications des modalités de contrôle de connaissance, au plus tard un mois après la rentrée comme le prévoit le code de l'éducation. Chaque université fixe cette date qui est purement administrative et désormais interne à l'établissement.

Melle BOMAL signale que la date du 1^{er} octobre pose des problèmes pour l'inscription des doctorants car elle ne coïncide pas avec le début de contrats des ATER, les doctorants sont dans l'obligation de payer la sécurité sociale pour 15 jours ou 1 mois.

Melle Palmero pose le problème de l'information des dates de rentrée et l'arrivée des étudiants étrangers. Mme Brault répond que les dates de rentrée de chaque formation sont communiquées aux étudiants étrangers via campus france.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble des dates sous réserve des modifications demandées.

3. Licence économie et gestion mention ingénierie des services : création d'un parcours, arts du spectacle option théâtre et option cinéma audiovisuel (L3)

Ce point est reporté au prochain CEVU du 29 juin.

4. Conventions :

- Convention relative à la licence professionnelle Intervention Sociale - Spécialité : Métiers du Développement Social Urbain (UFR LLSH) :

M. Delabaere rappelle que cette licence professionnelle existe depuis 2004. Elle a été évaluée A par l'AERES. Cette convention arrive tardivement et de façon rétroactive (pour la rentrée 2008/2009) car suite à l'insertion des écoles partenaires au sein de l'ARIFTS (L'Association Régionale des Instituts de Formation au Travail Social) en 2008, il était difficile de définir qui était le bon interlocuteur et son statut.

L'ARIFTS peut être considérée comme un établissement d'enseignement et de recherche car cette association bénéficie d'une autorisation de développer des formations de niveau I et fait partie du Pôle Régional Ressources Recherche, formation intervention sociale depuis juin 2009. Pôle qui regroupe l'Université de Nantes, l'Université d'Angers et le CNAM comme autres partenaires.

M. Delabaere signale que l'article 3 définit le comité de pilotage mais il manque la définition d'un conseil de perfectionnement. Cela devra être précisé à l'avenir dans ce type de convention.

M. Gentilhomme s'interroge sur la représentation étudiante au sein du futur conseil de perfectionnement.

M. Delabaere répond qu'une confusion est généralement faite au niveau des licences professionnelles entre le conseil de perfectionnement et le comité de pilotage. La composition du conseil de perfectionnement doit faire apparaître les étudiants mais également des professionnels ou des représentants d'organismes professionnels.

M. Ifrah souhaite que la convention soit votée sous réserve que les étudiants soient prévus au sein d'un conseil de perfectionnement.

M. Laheurte rappelle que cette convention est une régularisation, il serait souhaitable que l'on prenne acte que le CEVU à l'avenir soit attentif à la composition d'un conseil de perfectionnement.

M. Morice souligne le fait que l'élaboration de convention représente un travail important pour les collègues.

M. Delabaere propose de voter sur la convention elle-même. Le CEVU peut émettre un vœu sur le conseil de perfectionnement.

Le CEVU émet un avis favorable avec une abstention sur cette convention et émet également le principe suivant : « de manière générale pour les formations les conseils de perfectionnement prévoient notamment la présence de représentants étudiants des formations concernées et des représentants des professionnels ».

Un vote est proposé sur ce texte : le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

I Convention de diplôme en partenariat international de l'ITBS avec la Hochschule Harz de Wernigerode en Allemagne pour la délivrance du diplôme de niveau Master :

M. Morice précise que les formations en tourisme en Allemagne s'arrête au niveau licence. Il s'agit ici de proposer un master en double diplôme. Il a été décidé dans ce partenariat de mettre en place la 1^{ère} année en Allemagne avec l'enseignement de fondamentaux et d'accueillir les étudiants en M2 à Angers. Les étudiants pourront alors choisir la mention et le parcours en fonction de leur projet personnel, universitaire et professionnel.

M. Delabaere indique que l'article 3 est complété de la façon suite : « La décision relative au choix de la mention et de la spécialité de M2 dépendra du projet personnel, universitaire et professionnel de l'étudiant ».

Une vérification réglementaire sera faite sur la phrase du paragraphe 4 de l'article 6 : « Sinon, ils seront soumis aux mêmes réglementations que les étudiants de l'université partenaire ».

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

I Audencia : Convention-cadre de partenariat et convention de cursus Bi-Diplômant Pharmaciens – Managers :

Le conseil de gestion de l'UFR SPIS n'ayant pas encore donné son avis sur cette convention elle est reportée au prochain CEVU de juin.

I Accord de double diplôme en partenariat International pour la délivrance des diplômes : Master of Science (Mathematics / Computer Science) Faculty of Business and Computer Sciences de Liverpool Hope University et le Master Spécialité « Mathématiques et Informatique Appliquées » (Domaine : science, technologie, santé ; mention : mathématiques et applications) de l'Université d'Angers.

Cette convention est reportée au prochain CEVU de juin.

5. Création du DU Maîtrise d'Ouvrage des Systèmes d'Information en Santé (MoASIS)

Ce DU est reporté au prochain CEVU. Le dossier doit être complété.

6. Création du D.I.U. Européen - Anthropologie médico-légale

M. Delabaere souligne qu'il s'agit d'un DIU européen avec un partenariat avec des universités européennes. Le niveau visé est de troisième cycle. Il est à la fois destiné à la formation initiale et à la formation continue. Le public est bien identifié. Il s'interroge sur les lieux d'enseignement.

M. Ifrah précise que sur les annexes il est indiqué que les séminaires peuvent varier de lieu chaque année.

M. Delabaere ajoute que ce dossier a eu un avis favorable du conseil d'UFR. Il félicite à cette occasion cette UFR qui ne transmet ce type de dossier qu'après examen et avis favorable du conseil et en respectant les délais.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

Suite aux interrogations du CEVU sur le lieu d'enseignement et la langue utilisée, M. Nicolas après s'être renseigné confirme que :

- Les cours auront lieu en français,
- Le lieu des enseignements sera déterminé par rapport à l'origine des inscrits

7. Création du DIU « préparation aux concours de l'enseignement et de l'éducation »

M. Delabaere indique que ce DIU est reporté en juin. A l'ordre du jour du CEVU de juin sera inscrit également un DIU ou un DU « préparation au CAPES » à destination des étudiants ayant échoué au concours mais ayant obtenu leur master.

8. Modifications de contrôle de connaissances

I Faculté de Médecine et UFR SPIS

- Master 1 S.T.I.S. (M1) : avis favorable du CEVU à l'unanimité

- Modification de MCC de l'UE 7 "Santé, Société, Humanité" :

M. Nicolas explique que les QROC représentent un exercice difficile de synthèse de connaissances. Sur une des QROC (questions rédactionnelles) les résultats ayant été catastrophiques, il est proposé de prévoir 2 QROC au lieu de 3.

M. Ifrah considère que ce type d'épreuve est adapté pour les sciences humaines. Il est surpris que la difficulté d'une épreuve mal comprise par les étudiants écarte la possibilité même de poser la question. M. Ifrah souhaite que soit maintenu les 3 QROC, les questions peuvent être posées différemment. M. Nicolas répond que les QCM peuvent être adaptés. Il ajoute que l'évaluation liée à la culture générale se fera désormais en QCM. Il est cependant d'accord avec la réflexion générale.

Mme Mallet pense que les étudiants en 1^{ère} année sont tellement formatés pour passer les QCM, qu'ils rencontrent de vraies difficultés face à la question rédactionnelle.

M. Delabaere met au vote cette modification. Le CEVU émet un avis favorable avec 1 voix contre et 5 abstentions.

- P.A.C.E.S. : Création de la filière Masso-Kinésithérapie (MK) : M. Nicolas explique cette filière intègre le même cursus que la maïeutique et la médecine avec un jeu de coefficients qui laisse plus de place à l'anatomie (spécifique aux résultats de kiné).

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

I UFR Sciences

- L3 Sciences Physiques et Chimiques L3 S.P.C. : avis favorable du CEVU avec 2 voix contre et 4 abstentions.

- Licence Professionnelle Logiciels Libres et Propriétaires : avis favorable du CEVU à l'unanimité.

- Master 2 professionnel mention informatique spécialité conception et développement de solutions informatiques intégrées : avis favorable du CEVU à l'unanimité.

- L1SVT : avis favorable du CEVU à l'unanimité

- L2 SVG : avis favorable du CEVU à l'unanimité

- L3 Sciences exactes et naturelles : avis favorable du CEVU à l'unanimité

- L2 MPCIE : avis favorable du CEVU à l'unanimité

- Master 1 Biologie Et Technologie du Végétal : avis favorable du CEVU à l'unanimité.

- Licence professionnelle Gestion de La Sante des Plantes : avis favorable du CEVU avec 2 voix contre et 3 abstentions.

- Mention Sciences du Vivant et Géosciences. L3 Parcours BOP- BGG-BCMP : avis favorable à unanimité
- Master 2 Technologie du Végétal et Productions Spécialisées : avis favorable à unanimité

■ **ITBS**

- Licence Professionnelle Bâtiment et Construction, option Gestionnaire Technique de Sites Immobiliers : le CEVU émet un avis favorable avec 2 abstentions.

Le CEVU souhaite qu'une présentation du fonctionnement de la formation en alternance en général soit faite lors d'une prochaine séance.

■ **Master « Enseignement du premier degré » :**

- Modification de la maquette globale :

M. Delabaere précise que ce dossier a été présenté au conseil d'Ecole de l'IUFM, le CEVU de l'Université se prononce aujourd'hui, sachant que ces modifications seront présentées au CEVU de Nantes le 23 mai.

Le master est porté principalement par l'Université de Nantes, l'avis du CEVU d'Angers sera remonté au CEVU de Nantes pour information.

M. Kelhetter ajoute que le CEVU de l'Université du Maine devra également faire remonter son avis.

M. Delabaere met au vote ces modifications. Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

Modification de la maquette MEEF spécialité EPD (UFR Lettres, Langues et Sciences humaines) :

- Master Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation (MEEF) spécialité Enseignement du premier degré (EPD), 1e année, dominante espace et temps, perception et constructions.

- Master MEEF EPD, dominante éducation des jeunes enfants

- Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, Enseignements du premier degré (MEEF EPD) Dominante Arts, Lettres, Langues.

Le CEVU émet un avis favorable à l'unanimité.

9. Label des associations

M. Delabaere rappelle l'historique de ce dossier. M. Murzeau, ancien vice président étudiant avait proposé un projet sous la forme d'une charte. Le bureau avait suggéré à l'époque de retravailler le dossier sous la forme d'un label.

La version actuelle a été étudiée par la commission vie étudiante. Cette commission avait pour objectif de mieux préciser les critères du FSDIE. Ce faisant, elle a été amenée à réfléchir sur le terme d'association étudiante de l'Université d'Angers.

Ce label a été présenté devant :

- la Conférence des Etudiants Présidents d'associations par Melle Godin et M. Tannou,
- le service juridique,
- le bureau de l'Université

Melle Palmero ne comprend pas l'articulation entre une association labélisée, qui obtient le label pour 1 an avec une association « en cours de labellisation » qui bénéficie des mêmes avantages pour une durée identique. Elle considère que les associations ne sont pas encouragées à venir soutenir et à aller jusqu'au bout de la démarche.

M. Delabaere explique que l'objet n'est pas d'empêcher les « petites associations » ayant un projet ponctuel de pouvoir bénéficier d'une subvention. Dans ce cas, le label n'apporte rien de plus. Il ajoute que la commission « vie étudiante » ne se réunira que 2 fois dans l'année dans le cadre de la labélisation tandis que les demandes de FSDIE seront étudiées tout au long de l'année.

Melle Palmero serait plus favorable au remplacement du terme « valable un an » par « jusqu'à la prochaine commission ».

M. Delabaere répond que le bureau de l'université a fait remarquer qu'il faut un laps de temps suffisant pour que des projets puissent être montés et financés. Pour une association qui dépose une demande de financement pour la seconde fois, la labélisation prend toute son importance. Le processus doit aller jusqu'à son terme.

Melle BOMAL souhaite également que l'échéance du « en cours de labélisation » soit plutôt de 6 mois et non d'un an.

M. Delabaere ne veut pas bloquer les projets. Il précise que la labélisation a aussi pour but pour l'Université d'Angers d'améliorer la communication et l'affichage sur les associations.

Melle Bomal estime que les associations peuvent faire une nouvelle demande de labélisation tous les ans. Le texte n'est pas précis à ce sujet.

M. Midoux considère qu'il faut clairement distinguer les associations qui ne font qu'un projet unique, des associations type corpo ou BDE. Il serait intéressant de faire un bilan au bout d'un an suite à la mise en place du label en répertoriant le nombre d'associations labélisées.

Mme Saunier propose de remplacer présentation orale par entretien.

M. Ifrah considère qu'il faut un minimum d'exigence envers les associations qui souhaitent être labélisées. La labélisation représente un gage de sérieux dans leur démarche.

M. Delabaere rappelle que l'obtention du label n'induit pas un financement FSDIE pour les projets présentés.

Melle Palmero estime que la « non labélisation » devrait entraîner un non financement du FSDIE.

M. Delabaere répond qu'une association peut se voir refuser la labélisation du fait de la composition même de l'association. L'association est non labélisable en l'état mais le projet présenté peut être très intéressant.

Melle Palmero est d'accord pour que pour ce type d'association reste en cours de labélisation mais il faut faire la distinction entre ce cas précis et les associations non labélisables pour des raisons d'éthique et de respect des règles. Le refus de labélisation représente un signal fort.

M. Delabaere répond que la commission vie étudiante et le CEVU seront en charge de vérifier les critères de labélisation pour les associations. Ils auront un rôle important quant à

l'estimation du critère « animation de la vie étudiante ». Les demandes ponctuelles garderont la mention « en cours de labélisation ». Il prend l'exemple de Klibres. Cette association entre-t-elle dans le critère « animation de la vie étudiante » et peut-elle prétendre à une subvention FSDIE ?

M. Boujon, membre de la commission vie étudiante rappelle que l'esprit du label est une démarche volontaire et non obligatoire de l'association. L'idée pour un certain nombre d'association est d'avoir une reconnaissance pour obtenir une visibilité au sein de l'université et peut être des moyens supplémentaires. On peut supposer qu'il y aura forcément des associations ne souhaitant pas être labélisées. Pour faire une telle démarche il faut également qu'elle soit incitative. L'association garde la possibilité de redéposer un dossier.

M. Albrespy considère que la demande de labellisation et le financement « FSDIE » sont deux choses différentes. Selon lui, le fait qu'une association soit labélisée ou pas ne doit pas influencé sur la subvention FSDIE.

M. Delabaere répond que les deux procédures ne sont pas totalement déconnectées. Lorsqu'elle examine un projet, la commission vie étudiante est souvent obligée d'apprécier le fondement de l'association elle-même.

M. Albrespy comprend que dans les demandes ponctuelles il faut effectivement prendre un compte ce critère. La labellisation est un gage de sécurité.

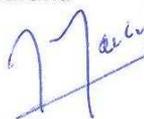
M. Delabaere propose qu'au point 3 soit changé « 6 mois » en « 1 an », un bilan de la charte devra être fait au bout d'un an pour affiner le principe de fonctionnement. Le CEVU émet un avis favorable avec 3 abstentions.

10. Questions diverses

M. Delabaere informe le CEVU à la demande de l'un de ses membres qu'un colloque "Œnométrie" est organisé les 18, 19 et 20 mai par le GRANEM, le Département de LEA et VDQS (Vineyard Data Quantification Society), en collaboration avec l'ITBS, l'ESA et Interloire. A 18 heures deux conférences publiques et gratuites ont lieu Amphi Lagon, Faculté de droit, d'économie et de gestion de l'Université d'Angers : « The French Paradox » par le Professeur Andriantsitohaina de la Faculté de Médecine, « Le Vin en Chine » par M. Robert Tinlot, Directeur Général honoraire de l'OIV.

Le Président de l'Université

Daniel Martina



La Directrice des Enseignements et de la Vie Etudiante

Brigitte BRAULT



Le Vice Président du CEVU

Eric Delabaere

